



**MODIFICATIONS DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE ( P.A.S.H. )**  
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

**P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENTS AGRES (O.A.A.) CONCERNES :**

**aide** Association Intercommunale pour le Dégorgement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

**AIVE** Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

**FEUILLE SUIVANT L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 05 MARS 2015 APPROUVANT LA MODIFICATION DU PASH DE LA MOSELLE COMPOSE DU RAPPORT RELATIF AUX MODIFICATIONS DUDIT PASH ET DES CARTES ASSOCIEES A CHAQUE MODIFICATION**

**PASH DRESSE PAR :**

**Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)**  
http://www.spge.be  
email : info@spge.be

**Siège Social :** 41, Rue de la Concorde - B-4800 VERVEERS  
Tél : 087 324 403  
email : info@spge.be

**Siège Administratif :** 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR  
Tél : 081 251 930

**Namur, le 01 DEC. 2016**

**Alain TABART**  
Vice-président du Comité de Direction de la SPGE

**Jean-Luc MARTIN**  
Président du Comité de Direction de la SPGE

**Feuille n° 8/27** **Echelle : 1/10 000**

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**REGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
Les régimes d'assainissement sont précisés selon les affectations au plan de secteur

**Assainissement collectif**  
habitat ou équip. communautaires, aménagement différé, loisirs, activités économiques

**Assainissement autonome**  
habitat ou équip. communautaires, aménagement différé, loisirs, activités économiques

**Assainissement transitoire**  
habitat ou équip. communautaires, aménagement différé, loisirs, activités économiques

**Cas particuliers**  
Assainissement collectif hors zone urbanisable  
Par défaut, le régime d'assainissement autonome s'applique en dehors des zones urbanisables au plan de secteur  
Zone urbanisable au plan de secteur dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin hydrographique

**SCHEMA D'ASSAINISSEMENT**  
Le schéma d'assainissement est repris sur la carte à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

**Canalisations d'eaux usées**

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Collecteur gravitaire	→	→	→	→
Collecteur sous pression	→	→	→	→
Egout gravitaire	→	→	→	→
Egout sous pression	→	→	→	→

**Cas particuliers :** - - - - - Egout à réaliser après urbanisation

**Conduites d'exutoires**

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Conduites d'exutoires (représentation non exhaustive)	→	→	→	→

**Ouvrages d'assainissement et de déchargement**

	existant	en cours de réalisation	inexistant
Station d'épuration	▲	▲	▲
Station de pompage	●	●	●
Station de déchargement	●	●	●
Bassin d'orage	■	■	■

**Cas particuliers :** ▲ Station d'épuration à déclasser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE SPW - DGO3**

**Eaux souterraines**  
Captage public  
Zones de protection de captage arrêtées  
Prévention rapprochée (Ia)  
Prévention éloignée (Ib)  
Surveillance (II)

**Eaux de surface**  
Plans d'eau  
Cours d'eau  
Navigable  
1re catégorie  
2e catégorie  
3e catégorie  
non classé  
Cours voté

**Zone de baignade**  
Point ou zone de baignade  
Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale**  
Natura 2000

**Limite naturelle**  
●●●●● Sous-bassin hydrographique

**SOURCE SPW - DGO4**

**Plan de secteur**  
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la SPW - DGO4. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des modifications quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**  
- - - - - Limite communale

**SOURCE IGN**

**Fond de plan IGN**  
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)  
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.  
Autorisation de reproduction : convention TS 03394  
Origine des données cartographiques : SPW-DGO3 / SPW-DGO4 / IGN  
Traitement des données : OAA et SPGE

**LISTE DES MODIFICATIONS DU PASH ( Feuille n° 8/27 )**

Modification n°09.04 : Commune de GOUVY - ZAEM de Deiffelt - Schmiede

**Feuille n° 8/27**